

Un pôle  
de recherche  
des 2008

Aisne : violences  
conjugales, c'est  
pas fatal p. 9

Aisne : roseaux  
mangeurs de  
pollution p. 21

Aisne :  
la philo tiers  
bistrot p. 26

## Magazine du Conseil Général de l'Aisne n°153 mars-avril 2006

actualité **5**

### FIDARCO : qui **investit** touche son écot

Subvention départementale accordée aux entreprises artisanales, commerciales et de services, le FIDARCO incite à investir pour développer son activité. Exemples à Flavy le Martel et Gauchy.

**Franc** succès. Depuis son lancement en 2003, le FIDARCO nouvelle formule a été attribué à 686 artisans et commerçants du département. Explication de l'engouement pour ce dispositif : il est plus incitatif que l'ancien prêt bonifié. Il permet de bénéficier d'une véritable subvention, dans certains cas jusqu'à 15% du montant de l'investissement. Il est ouvert aux entreprises quelle que soit leur durée d'existence. Et il est accessible à des métiers qui, auparavant, ne pouvaient y prétendre.

David Cetnarowski fait partie de cette dernière catégorie. Depuis septembre, il dirige à Flavy le Martel une activité de réparation automobile qui fait vivre quatre personnes. "Je travaillais avec mon épouse dans un garage à **Soissons**. Nous avions envie de nous mettre à notre compte. On a cherché un peu partout. On était sur une affaire dans les Ardennes quand on a vu l'annonce de la Chambre de Métiers pour une reprise à Flavy", raconte David Cetnarowski. Le nouveau patron dépose une demande de Fidarco. Elle est liée au rachat de l'entreprise. Elle porte sur l'investissement consacré à la reprise

du matériel pour les travaux de carrosserie et de mécanique. Dans ce cas précis, pour un investissement de 42113 € HT, la subvention avoisine les 6000 €. "C'est une aide qui n'est pas négligeable. Les banques sont très attentives à cette rentrée d'argent. Ça permet de reprendre dans de meilleures conditions", estime David Cetnarowski.

A partir de 2003, les démarches à accomplir pour bénéficier du FIDARCO ont également été modifiées dans le sens d'une simplification générale. Les dossiers sont examinés par les organismes de référence des entreprises : la Chambre de métiers pour les artisans, la Chambre de commerce et d'industrie pour les commerçants. Une fois instruits, les dossiers sont transmis au département et c'est la commission permanente du Conseil général qui décide l'attribution de l'aide. 1,7 million d'€ de subventions ont été ainsi accordés à des petites entreprises artisanales et commerciales de 2003 à 2005. De très nombreux métiers sont représentés parmi les entreprises qui sollicitent cette aide.

Richard Frontero et Laurent Julien sont à la tête d'une activité

de menuiserie, comptant 9 salariés, installée à Gauchy. La PME fabrique et installe du mobilier sur-mesure en bois ou en résine pour les agences bancaires et les commerces. La demande provient essentiellement de la région parisienne. Les deux associés ont obtenu du FIDARCO (2842 €) pour l'acquisition d'une scie ra-



Chez FJ Mars à Gauchy, le Fidarco a été sollicité pour investir dans l'outil de production.



diale. Coût de la machine 28423 € HT. Commentaire de Laurent Julien : "on avait décidé de faire cet investissement. On a frappé à toutes les portes. Le FIDARCO nous a facilité les choses".

#### Quels investissements

Pour les entreprises artisanales dans les autres secteurs -bâtiment, production... (de moins de 10 salariés) : acquisition de matériel de production.

Pour les entreprises commerciales : rénovation, embellissement des vitrines, enseignes, façades commerciales ; aménagement et agencement des surfaces de vente (sous conditions).

Renseignements complémentaires auprès de la Chambre de métiers et de la Chambre de commerce et d'industrie.

Contact : [www.aisneco.com](http://www.aisneco.com)

Dossier de presse complet sur le FIDARCO à télécharger sur [www.aisne.com](http://www.aisne.com)

David Cetnarowski, garagiste à Flavy, a obtenu près de 6000 € de Fidarco.

